

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 6 décembre 2022

Délibération n°83 - 2022 relative au règlement intérieur URCATECH

Vu l'avis du comité technique en date du 29 novembre 2022,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le règlement intérieur de l'unité d'appui à la recherche URCATECH.

Membres ayant voix délibérative

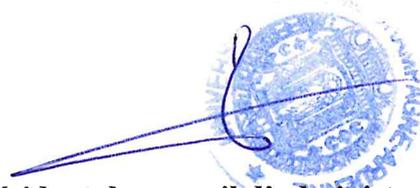
Membres en exercice	36	Membres présents	22
Majorité absolue	19	Membres représentés	6
Nombre de pouvoirs	6		

Décompte des suffrages

Votants	28	Pour	28	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation



Le vice-président du conseil d'administration
Olivier DUPERON

Document en annexe au présent extrait : Règlement intérieur URCATECH

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 14/12/22

Document mis en ligne le : 14/12/22